

INTERVIEW

OPCA 3+ : au plus près des entreprises de l'artisanat.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La VAE pour les artisans



Utile pour valider et faire reconnaître ses acquis, ses compétences ou ses qualifications : lorsque la certification visée a une finalité professionnelle (métier), le FAFCEA peut prendre jusqu'à 50 H plafonnées à 28 €/H en charge...

+ D'INFOS : kruse@mobilier.com

CHRISTOPHE BRISETT, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'OPCA 3+

Pouvez-vous nous dire qui définit la politique d'OPCA 3+ et quelles sont vos relations avec les Branches professionnelles ?

"Ce sont les Branches professionnelles et les partenaires sociaux qui définissent les politiques pour les professions et s'appuient ensuite sur l'OPCA en vue de leur mise en œuvre. De ce fait, il existe une proximité très importante entre nos Branches professionnelles (Ameublement et Bois, Matériaux pour la Construction et l'Industrie, Inter-secteurs Papiers Cartons) et OPCA 3+ qui est considéré comme l'outil privilégié pour décliner opérationnellement, auprès de nos entreprises et de leurs salariés, les différents projets et/ou dispositifs de formation".

OPCA 3+ a-t-il une action particulière pour la formation des salariés des entreprises de l'artisanat ?

"Les entreprises de l'artisanat peuvent bénéficier de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par l'OPCA (au même titre que toutes nos entreprises adhérentes). Nos Conseillers terrain répartis sur l'ensemble du territoire et au plus près des bassins d'emploi, sont à leur disposition pour les informer et les accompagner au quotidien dans l'élaboration de leur politique emploi/formation.

Par ailleurs, les entreprises relevant de l'artisanat disposent également de fonds spécifiques à leur Branche au titre du plan de formation".

Quels en sont les points forts ?

"OPCA 3+ permet de répondre aux problématiques des Branches, des entreprises et des salariés grâce à la mise en œuvre d'une ingénierie de formation en adéquation avec leurs préoccupations. A ce titre, OPCA 3+ a décliné une offre de service autour de trois thématiques (GPEC, transmission et égalité professionnelle) avec des dispositifs permettant, entre autres, de réaliser un diagnostic RH de son entreprise, un diagnostic digital, un bilan prévisionnel de retraite, le transfert des savoir-faire de l'expérience ou encore, d'accompagner les salariés en mobilité. L'objectif, pour nos équipes, est d'être présent à chaque étape de la vie de l'entreprise et de ses salariés".

Retrouvez la suite de cet interview sur : service.unama.org+ D'INFOS : www.opca3plus.frDES STAGES,
DES FORMATIONS, DES DATES !

Pour la compétitivité de votre entreprise, le FAF CEA prend en charge l'investissement en formation des Chefs d'Entreprise Artisanale, de leur conjoint collaborateur et de leurs associés.

www.fafcea.com

Vous souhaitez avoir plus de conseils, d'information, d'aide à la constitution de dossiers ?

+ D'INFOS : kruse@mobilier.com

- Stage **Guindage et Capitonnage** animé par Barbara Fayolle, MOF, au CFA de la Bonne Graine à PARIS les 10, 11, 12 et 13 Juillet 2018.

Les fournitures (tabouret et consommables sauf tissu) sont prises en charge pour les adhérents de l'UNAMA.

+ D'INFOS : kruse@mobilier.com

- Denis Guérin (EPV) propose des stages en **Cannage et en Paillage** pour préparer le CQP "caneur-pailleux" en 2018 et en 2019. Les stages se déroulent dans l'atelier de Denis Guérin à Aytre (17- La Rochelle).

Dates stages Cannage : 2018, semaines 37 à 51 (166 heures de formation - 4980 €).

Dates stages Paillage : 2019, semaines 3-8-15-16 (132 heures de formation - 3 960 €).

Dates stages Cannage : 2019, semaines 39-42-45-50-51 (166 heures de formation - 4980 €).

Ces stages peuvent être pris en charge par le FAF CEA dans les limites horaires annuelles ou bien par les OPCA et financeurs publics.

+ D'INFOS : contact@dguerin.com / www.dguerin.com